



Réunion du Conseil Maritime de Façade du 21 mai 2021 (en visioconférence)

Note d'accompagnement du dossier

1. Avis du CMF sur le document stratégique de façade NAMO

Le Conseil Maritime de Façade est réuni le 21 mai pour **formuler un avis sur le projet de volet opérationnel du document stratégique de façade Nord Atlantique Manche Ouest (DSF NamO)**, dans le cadre de la consultation des instances organisée du 20 mai 2021 au 20 août 2021, en application de l'article R 219-1-10 et suite au courrier de consultation des Préfets coordonnateurs de façade.

Le DSF décline la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM), la directive planification de l'espace maritime (DCPEM) et la stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML), dans une logique de politique maritime intégrée.

Les deux premières parties du DSF (diagnostic et objectifs stratégiques) ont été adoptées par les Préfets coordonnateurs de façade le 24 septembre 2019. Le volet opérationnel du DSF regroupe **les parties 3 (dispositif de suivi) et 4 (plan d'action) :**

- le **dispositif de suivi** recense les dispositifs de collecte et de surveillance dans une double ambition : mettre à jour la situation de l'existant et mesurer l'atteinte des objectifs stratégiques ;
- le **plan d'action** constitue la déclinaison opérationnelle de la stratégie adoptée en 2019, et traduit ainsi les orientations retenues pour répondre aux objectifs stratégiques.

Est également soumis à l'avis du Conseil maritime de façade, un **projet de complément à la stratégie de façade maritime (SFM)** qui vient préciser des cibles non encore définies pour l'atteinte de certains objectifs environnementaux.

Ces projets sont accompagnés de leur rapport d'évaluation environnementale stratégique, ainsi que de l'avis de l'autorité environnementale du Conseil Général à l'Environnement et au Développement Durable délibéré le 5 mai 2021, qui porte sur la qualité de l'évaluation environnementale et la prise en compte de l'environnement dans le DSF.

Les projets se présentent sous la forme de documents synthétiques accompagnés d'annexes :

- pour le plan d'action, un document de présentation générale (Tome 1), et un ensemble de fiches-action (Tome 2) qui précisent la nature des actions, leurs porteurs, ainsi que les moyens à mobiliser ;
- pour le dispositif de suivi, une synthèse non technique définissant la stratégie de surveillance intégrée des enjeux environnementaux, sociaux et économiques du milieu marin, ainsi que le détail des programmes de surveillance du milieu marin, rappel des objectifs et des critères, indicateurs et dispositifs de collecte de données par façade ;
- pour le complément à la stratégie de façade maritime, une note de présentation listant les cibles complémentaires environnementales.

Ces projets ont été élaborés en 2020 – début 2021 en association étroite des membres de la commission permanente (CP) et de la commission permanente élargie du Conseil Maritime. Outre les réunions mensuelles de la commission permanente, plusieurs auditions d'experts et des réunions techniques sur des sujets nécessitant des compétences particulières ou des approfondissements ont été organisées.

Les projets d'avis présentés au CMF sont issus d'un travail conduit entre février et avril 2021 par un groupe de travail mandaté à cet effet par la commission permanente. Ce groupe (GT « Avis ») est composé de 6 membres volontaires et représentatifs des différents collèges de la

CP. L'investissement des membres dans l'analyse des dossiers et la production des projets d'avis est à souligner. Le groupe a veillé à l'articulation entre les différents avis, ainsi qu'avec ceux émis par le CMF en 2019. Les projets d'avis ont été finalisés en Commission permanente du 7 mai 2021 après analyse et prise en compte de l'avis de l'autorité environnementale.

Le DSF NAMO a été concerté de manière approfondie avec les membres du CMF et de sa commission permanente tout au long du processus d'élaboration. La présente consultation constitue une étape importante dans le processus de validation du volet opérationnel du DSF en vue de son adoption puis de sa mise en œuvre pour les 6 prochaines années.

Sur la base des avis issus du CMF et reçus dans le cadre de la consultation institutionnelle et de la consultation du public également organisée du 20 mai au 20 août 2021, les préfets coordonnateurs de façade approuveront par arrêté inter préfectoral, à l'automne 2021, le dispositif de suivi puis, au printemps 2022, le plan d'action du DSF, complétés des améliorations suite à la prise en compte des consultations. Ces adoptions seront accompagnées de la déclaration environnementale portant réponse à l'autorité environnementale.

Les documents soumis à la consultation du CMF sont consultables et téléchargeables :

- Les projets de plan d'action et de dispositif de suivi du DSF NAMO :
- Le projet de complément à la stratégie du DSF NamO :
- Le rapport d'évaluation environnementale stratégique:

<http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/saisine-de-l-autorite-environnementale-sur-les-a1212.html>

- L'avis de l'autorité environnementale :

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-avis-deliberes-de-l-autorite-environnementale-a3039.html>

- Le projet d'avis du CMF sur le plan d'action et le dispositif de suivi :
- Le projet d'avis du CMF sur le complément à la stratégie :

<http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/conseil-maritime-de-facade-cmf-r98.html> (Rubrique « Les réunions 2021 du CMF »)

2. Avis du CMF sur le SDAGE du bassin Loire Bretagne et son programme de mesures, et sur le PGRI

En application de l'article R. 212-6, le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne et le président du comité de bassin Loire-Bretagne ont saisi les Préfets coordonnateurs de façade le 15 février 2021 **pour avis sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne (SDAGE) et son Programme de Mesure**. La consultation concerne également **le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)**. Le CMF réuni en séance plénière le 21 mai 2021 doit également rendre son avis formel sur ces deux documents.

Ces projets, en particulier les dispositions et mesures croisant ou répondant aux enjeux du DSF, ont été présentés en commission permanente et en réunions dédiées.

Les projets d'avis présentés au CMF ont été produits par la commission permanente du CMF, sur la base des travaux du groupe de travail GT « avis » présenté ci-avant.

Les documents soumis à la consultation du CMF sont consultables et téléchargeables :

- Le projet de SDAGE et ses documents d'accompagnement :

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/projet-de-sdage-preparer-la-re-1/les-documents-du-sdage-2022-2027/projet-de-sdage-et-ses-documents-daccompagnement.html>

Le projet de programme de mesures :

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/projet-de-sdage-preparer-la-re-1/les-documents-du-sdage-2022-2027/le-programme-de-mesures.html>

- Le projet d'avis du CMF sur le SDAGE et son programme de mesures :

<http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/conseil-maritime-de-facade-cmf-r98.html> (Rubrique « Les réunions 2021 du CMF »)

- Le projet de plan de gestion de PGRI :

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/consultation-pgri-a3715.html>

- Le projet d'avis du CMF sur le PGRI :

<http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/conseil-maritime-de-facade-cmf-r98.html> (Rubrique « Les réunions 2021 du CMF »)